



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : FONGICIDE FOLIAIRE PROLINE 480 SC

Numéro d'homologation : 28359

Numéro de demande : 2004-0844

Numéro de l'ARLA : 1474106

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2008**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} décembre 2008**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 7 ÉTUDES SUR LES RÉSIDUS DANS LES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE ET DANS LE TABAC

CODO : 7.3

Titre : Étude sur la stabilité à l'entreposage

Détails : Le rapport final de cette étude doit être soumis à titre de données de confirmation.

CODO : 7.5

Titre : Étude sur l'alimentation du bétail – Bovins

Détails : Il est nécessaire de soumettre des données de confirmation corroborant la stabilité du produit dans le gras.

CODO : 7.5

Titre : Étude sur l'alimentation du cheptel – Volaille

Détails : Une étude sur l'alimentation de la volaille ainsi qu'une méthode d'analyse entièrement validée pour le dosage des résidus dans les produits avicoles sont requises à titre de données de confirmation.